

Commune

Commune de
Grenoble sur - Drac

Cne de N-D-
de-Mésage

Cne de St Pierre-
de-Mésage

de

Vif

Commune de
Notre-Dame - de - Commiers

Cne de
N-D-de-Vaux

Vaux

de

Saint

de

Commune

RISQUES NATURELS

Commune de: ST GEORGES- DE COMMIER

MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DE L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DU TOURISME
groupe d'études et de programmation (cellule réseaux - servitudes)
9, quai Créquy - 38000 GRENOBLE

LE G E N D E

échelle :
1/10.000

établi le :
3-6-1975
modifié le :

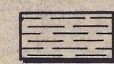
CODE DU
REGLEMENT
(chapitre)

1



SURFACES SUBMERSIBLES

2



ZONES MARÉCAIEUSES

3



ZONES DE DEBORDEMENT DE TORRENTS

4



ZONES D'INSTABILITE DU LIT DES TORRENTS

5



ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN

6



ZONES DANGEREUSES

éboulements
chutes de pierres
avalanches



LIMITES COMMUNALES

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date du 29 DEC 1975
Grenoble le 29 DEC 1975
Pour le Préfet :
Le Chef de Service technique

